



Demande de badge roissy et enquête

Par **eos1978**, le 11/01/2012 à 16:37

Bonjour,

J'ai fait une demande de badge pour travailler à Roissy en tant qu'agent d'accompagnement et je sais qu'une enquête va être faite pour savoir mes antécédents. Mon casier judiciaire est vierge mais suite à un licenciement j'ai été convoqué au commissariat et interrogée pendant une journée sur des vols d'argent que je n'ai pas commis (nous étions plusieurs à être licenciés sans fondement), l'affaire a été classée sans suite pour moi mais doit passer aux prud'hommes. Y a t'il un risque que cet interrogatoire apparaisse sur le STIC et m'empêche d'avoir le badge ?

Merci pour vos réponses.

Par **pat76**, le 13/01/2012 à 16:56

Bonjour

Il n'y a pas eu de décision de justice contre vous alors il n'y a aucune raison que l'on vous reproche quoi que ce soit.

Le conseil des Prud'hommes ne prononce pas de condamnation pénale...

Par **eos1978**, le 13/01/2012 à 23:38

ok merci je voulais être sûre car du fait que j'ai été entendue au commissariat j'avais peur que quelque chose apparaisse... De toute façon pour les prud'homme il n'y a pas encore eu d'audience et il y a de grandes chances que mon ex employeur soit condamné...